



Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, fait à Nagoya, le 29 octobre 2010 - Adhésion par la République populaire démocratique de Corée.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 1^{er} octobre 2019, la République populaire démocratique de Corée a adhéré au protocole désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 30 décembre 2019, conformément au paragraphe 2 de l'article 33 du protocole.

